

AVENANT N° 6 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DES SPORTS**
représenté par la directrice des sports,
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE BADMINTON**
représentée par son président, Monsieur Florent CHAYET
désignée ci-dessous par la fédération,
Numéro de Siret : 33173384000044

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2017 et d'en fixer les modalités financières.

COMPLEMENT :

Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération),
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.

Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

FC

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2017 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2017 s'élève à 983 566 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 421 381,6 €, le solde restant s'élève à 562 184,4 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention **90 000 €** concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à **1 073 566 €**.

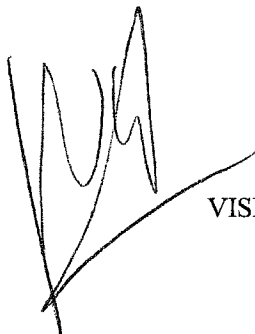
Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : **2 049 462 €**.

Pour mémoire, la subvention précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE BADMINTON



WISE LE 11/08/2017 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ 2101293105

Fait à Paris le

10 AOUT 2017

LA DIRECTRICE DES SPORTS

Pour la directrice des sports
L'adjointe à la directrice des sports,
Chef de service

Nathalie CUVILLIER

¹ –dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 – Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers



Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			
	Budget	Demande	Accordé	Engag. fédéral
Améliorer la recherche de performance	798 000 €	550 500 €	364 306 €	433 694 €
Action 1	27 000 €	23 000 €	12 500 €	14 500 €
Structuration fédérale	27 000 €	23 000 €	12 500 €	14 500 €
Action 2	660 000 €	450 500 €	325 000 €	335 000 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	130 000 €	0 €	0 €	130 000 €
Aides personnalisées (AP)	115 000 €	115 000 €	90 000 €	25 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	365 000 €	310 000 €	225 000 €	140 000 €
Soutien aux sportifs (hors AP)	50 000 €	25 500 €	10 000 €	40 000 €
Action 3	111 000 €	77 000 €	26 806 €	84 194 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	43 000 €	19 000 €	13 245 €	29 755 €
Prévention dopage	12 000 €	10 000 €	0 €	12 000 €
Accompagnement sanitaire préventif	56 000 €	48 000 €	13 561 €	42 439 €
Préparer le renouvellement de l'élite en améliorant la recherche de la culture de la performance	1 466 500 €	982 600 €	559 760 €	906 740 €
Action 1	96 000 €	84 600 €	23 000 €	73 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	96 000 €	84 600 €	23 000 €	73 000 €
Action 2	1 310 000 €	860 000 €	525 000 €	785 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	145 000 €	120 000 €	30 000 €	115 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	345 000 €	300 000 €	225 000 €	120 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	820 000 €	440 000 €	270 000 €	550 000 €
Action 3	11 000 €	11 000 €	5 760 €	5 240 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	11 000 €	11 000 €	5 760 €	5 240 €
Action 4	49 500 €	27 000 €	6 000 €	43 500 €
Formations fédérales	49 500 €	27 000 €	6 000 €	43 500 €
Combattre les inégalités d'accès à la pratique	204 000 €	178 000 €	56 000 €	148 000 €
Action 1	204 000 €	178 000 €	56 000 €	148 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	204 000 €	178 000 €	56 000 €	148 000 €
Former et professionnaliser	451 000 €	101 000 €	54 000 €	397 000 €
Action 4	451 000 €	101 000 €	54 000 €	397 000 €
Professionnalisation de l'activité	422 000 €	89 000 €	49 000 €	373 000 €
Formations fédérales	29 000 €	12 000 €	5 000 €	24 000 €
S'engager nationalement dans la SNDD	17 000 €	14 000 €	4 000 €	13 000 €
Action 1	17 000 €	14 000 €	4 000 €	13 000 €
Structuration fédérale	17 000 €	14 000 €	4 000 €	13 000 €
Favoriser le développement d'une pratique saine et d'une pratique vecteur de santé	41 000 €	32 800 €	16 500 €	24 500 €
Action 1	21 000 €	14 800 €	4 500 €	16 500 €
Ethique et prévention des incivilités dans le sport	15 000 €	10 000 €	2 000 €	13 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	6 000 €	4 800 €	2 500 €	3 500 €
Action 3	20 000 €	18 000 €	12 000 €	8 000 €
Promotion des APS comme facteur de santé	20 000 €	18 000 €	12 000 €	8 000 €
Se positionner comme nation majeure à l'international	97 000 €	97 000 €	19 000 €	78 000 €
Action 1	97 000 €	97 000 €	19 000 €	78 000 €
Programmes d'échanges internationaux	97 000 €	97 000 €	19 000 €	78 000 €
TOTAL	3 074 500 €	1 955 900 €	1 073 566 €	2 000 934 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

90 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

983 566 €

FF Badminton / Direction des sports / DSA1 / DSMF

Année 2017

FC

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère	2016		2017	
	Réalisé	Réalisé	Cible	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires				
Nombre de licenciés	181944	186182	220000	235000
Nombre d'ATP	0	0	0	0
Nombre total de licenciés et d'ATP	181944	186182	220000	235000
Nombre et taux de licenciés féminines	65365 (35,93%)	67025 (36%)	88000 (40%)	94000 (40%)
Nombre et taux de licenciés en ZUS	3584 (1,97%)	5685 (3%)	7700 (3,5%)	8200 (3,49%)
Nombre et taux de licenciés de jeunes de 14 à 20 ans	30530 (16,76%)	38577 (20,72%)	(%)	(%)
Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	110	271	130	160
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives				
Solidité financière	17,39	0	17,0 %	18,0 %
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives				
Rang sportif de la France	15	15	14	12
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs				
Taux de suivi médical complet – SHN	97,92%	%	100%	100%
Taux de suivi médical complet – Espoirs	97,95%	%	100%	100%
Emplois d'avenir				
Nombre d'emplois d'avenir	40	0	0	
Lettres de missions signées dans CTS-Web				
Nombre et taux de lettres de missions signées	21 (60,77%)	24 (100%)	%	%

Objectifs partagés		1-2	3-4	5	6
Objectif	Indicateur	Réalisé	Réalisé	Cible	Cible
Améliorer la recherche de performance	Nombre de paires (doubles) françaises dans le Top 30 européen	2dx/2dmx	2dx/5dmx/3dd	3dx/1dx/3dmx	3dx/3dx/3dmx
Améliorer la recherche de performance	Nombre de joueurs (simple) français dans le Top 60 mondial	3sh/2sd	2sh	4sh/3sd	4sh/3sd
Préparer le renouvellement de l'élite en améliorant la recherche de la culture de la performance	Nombre de médailles Championnats d'Europe Jeunes	2ndiv/1co	3ndiv	2ndiv/1co	2ndiv/1co
Accompagner l'insertion professionnelle des sportifs de haut niveau	Nombre de sportifs listés accompagnés dans leur dispositif de suivi	148	152	148	148
Combattre les inégalités d'accès à la pratique	Nombre d'interventions et de formations vers le public féminin, en ZUS, vers les publics handicapés	30	60	45	90
Favoriser le développement d'une pratique saine et d'une pratique vecteur de santé	Nombre de formations et d'ateliers ancrés le badminton comme vecteur de développement de la santé et du bien-être (E3-PAD personnes+ actions, + de 50 ans)	30	30	30	30
S'engager nationalement dans le SNDD	Nombre de manifestations nationales respectant l'agenda 21	7	7	5	5
Se positionner comme nation majeure à l'international	Nombre de centres nationaux reconnus comme centres ressources internationaux	1	3	3	3
Former et professionnaliser	Nombre de CQP / DE / DES	20	225	250	250

FC



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire
FEDERATION FRSE DE BADMINTON

Domiciliation
SG SAINT-DENIS (04025)
1 PL DE LA BERLINE
93200 SAINT-DENIS

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	04025	00050364490	40

IBAN : FR76 3000 3040 2500 0503 6449 040
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire
FEDERATION FRSE DE BADMINTON

Domiciliation
SG SAINT-DENIS (04025)
1 PL DE LA BERLINE
93200 SAINT-DENIS

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	04025	00050364490	40

IBAN : FR76 3000 3040 2500 0503 6449 040
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire
FEDERATION FRSE DE BADMINTON

Domiciliation
SG SAINT-DENIS (04025)
1 PL DE LA BERLINE
93200 SAINT-DENIS

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	04025	00050364490	40

IBAN : FR76 3000 3040 2500 0503 6449 040
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire
FEDERATION FRSE DE BADMINTON

Domiciliation
SG SAINT-DENIS (04025)
1 PL DE LA BERLINE
93200 SAINT-DENIS

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	04025	00050364490	40

IBAN : FR76 3000 3040 2500 0503 6449 040
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP

